



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 15 mai 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Sylvain HAGER, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis CASTAN, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants

Mme Béatrice TEROL représentant Mme Sylvie LERMET

M. Patrick BOURRAND FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAEZ

M. Jean-Michel GUITTARD donne procuration à M. Sylvain HAGER

Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à Mme Alba PALOMARES

M. Alain JARLET donne procuration à Mme Martine GIL

M. Jacques ROMERO donne procuration à M. François ANGLADE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

132 - 2023- Avenant n°1 au-Marché de travaux : Création d'un superviseur central – Travaux de mise à niveau et pose d'équipements de télésurveillance et télégestion – Fourniture et pose d'appareils de mesures

Vu le marché de travaux conclu avec l'entreprise SUEZ pour la création d'un superviseur central, mise à niveau et pose d'équipements de télésurveillance et télégestion ainsi que la fourniture et pose d'appareils de mesures notifié le 16 septembre 2022 pour un montant de 158 199.46 € HT soit 189 839.35 € TTC

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires non prévus initialement au marché afin de compléter l'équipement des points de comptage et réaliser les raccordements de tous les équipements à la supervision

Le Président demande au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant n°1 au marché de travaux ayant pour effet d'induire une plus-value d'un montant de 49 644.60 € HT soit 59 573.52 € TTC.

Ces prestations non prévues au marché sont détaillées dans l'avenant joint à la présente délibération.

Le nouveau montant du marché s'élève après avenant à un montant de 207 844.06 € HT soit 249 412.87 € TTC

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** M le Président à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise SUEZ qui porte le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 207 844.06 € HT soit 249 412.87 € TTC – incidence financière : + 31.38 %

- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2023 de la Régie Eau Potable

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

